



Délibération n° 2022-087

L'an deux mille vingt-deux le vingt-quatre août à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle DOHIN-PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/08/2022.

Présents : MM. DOHIN-PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - LAVERGNE Cécile - VIDAL Isabelle – PIETERS Marc - VENANT Frédéric - DARMON Alexandre.

Absents excusés : MM. DIERS de LABARRE Nathalie ayant donné pouvoir à Mme VIDAL Isabelle, DIERS Thierry ayant donné pouvoir à M. Marc PIETERS.

Absente : Mme CLEMENT Nadine.

Secrétaire de séance : Mme VIDAL Isabelle.

Fonction publique – Agents titulaires

Avancements de grade 2022 – Ouverture des postes et modification du tableau des effectifs.

Madame le Maire informe l'assemblée de la réception du tableau des avancements de grades pour l'année 2022 établi par le Centre de Gestion 17.

Elle explique que trois agents titulaires peuvent y prétendre.

Madame le Maire indique qu'elle a émis un avis favorable pour deux d'entre eux et qu'il convient donc d'ouvrir les postes correspondants et de mettre à jour le tableau des emplois, à savoir :

- 1 poste de garde-champêtre chef principal à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal DECIDE par 11 voix POUR de :

- la création, à compter du 01/09/2022, d'un emploi permanent à temps complet de Garde Champêtre Chef Principal,
- la création, à compter du 01/09/2022, d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe,
- la mise à jour en ce sens du tableau des emplois,

- TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE DE SAINT-AUGUSTIN				
	NOMBRE	POURVU	NON POURVU	DONT TNC
AGENT STATUTAIRES				
Cadre d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux				
<i>Adjoint administratif territorial principal 1ère classe</i>	2	2	1	1 (22 h 30)
Adjoint administratif principal 2ème classe	1	1	0	0
Adjoint administratif territorial	3	3	0	0
Sous-total	6	6	1	1
Cadre d'emplois des Adjoint d'Animation Territoriaux				
Adjoint d'animation	1	1	0	1 (24 h 00)
Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux				
Agent de maîtrise	1	1	0	0
Cadre d'emplois des Adjoint Techniques Territoriaux				
Adjoint technique principal 2ème classe	1	1	0	0
Adjoint technique	4	4	0	1 (31 h 00)
Sous-total	5	5	0	1

Cadre d'emplois des ATSEM				
<i>ASEM principal 1ère classe</i>	1	1	0	1 (16 H 40)
Sous-total	1	1	0	1
Cadres d'emplois des gardes-Champêtres - Policiers Municipaux				
Garde-champêtre chef	1	1	0	0
<i>Garde-champêtre chef principal</i>	0	0	1	0
Sous-total	1	1	1	0
AGENTS CONTRACTUELS				
Adjointes techniques en CDI	1	1	0	1
CDD agents entretien et d'animation (article 3-3-1 loi du 26/01/1984 modifiée)	5	5	0	5 (25 h 30 – 12 h 06 – 17 h 29 – 13 h 37 – 4 h 00)
<i>Contrats d'insertion</i>	1	1	0	
Sous-total	6	6	0	6
TOTAL	21	21	2	10

PRECISE

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Publication du 26.08.2022

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Gwennaëlle DOHIN-PROST

Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle DOHIN-PROST




AR RECEPTION PREFECTURE

Sous le n° 017-211703111-20220824 -2022_087

Reçu le 25-08-2022